



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

8

**Synode**  
**des 8 et 9 novembre 2021 à Berne**

## Aumônerie pour requérants d'asile dans les centres fédéraux : financement 2022

### Proposition

Le Synode décide d'allouer pour l'année 2022 une contribution extraordinaire de CHF 420 000 au financement solidaire partiel de l'aumônerie pour requérants d'asile dans les centres fédéraux.

Berne, le 17 août 2021  
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil  
La présidente      La directrice de la chancellerie  
Rita Famos      Hella Hoppe

## Contexte

En juin 2018, l'Assemblée des délégués (AD) avait pris la décision suivante : « L'Assemblée des délégués approuve, dans le cadre de la législature 2019 – 2022, la poursuite du financement solidaire en faveur des services d'aumônerie dans les centres fédéraux. » Lors de l'AD d'été 2018 toujours, elle a fixé à CHF 420 000 le montant annuel des contributions au financement solidaire et approuvé le rapport sur les services d'aumônerie dans les centres fédéraux. Pour mettre en œuvre ces décisions, il est donc proposé au Synode de décider de la contribution pour 2022. Comme jusqu'ici, la proposition porte sur une « contribution extraordinaire », selon le § 39 de la constitution de l'EERS (anciennement art. 17 de la constitution de la FEPS).

Sur cette base, les Églises membres sur le territoire desquelles se trouve un centre fédéral pour requérants d'asile peuvent demander à l'EERS un soutien financier pour les services d'aumônerie. Une fois la décision prise par le Synode, le Conseil répartira au printemps 2022 les ressources du financement solidaire. Cette répartition se fait selon une clé qui intègre les critères suivants, approuvés par le Synode : a) occupation des centres, b) capacité financière de l'Église concernée, selon la clé de répartition utilisée pour les contributions de membres, c) prestations propres des Églises concernées aux services d'aumônerie.

## Développement

Il y a quatre ans, une restructuration du secteur de l'asile, dont l'accélération de la procédure d'asile constitue l'élément central, a été adoptée en votation populaire ; elle est mise en œuvre depuis mars 2019. Désormais, les procédures sont traitées dans les centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA) avec tâches procédurales. Les personnes requérantes d'asile en attente de décision – ou de l'exécution de leur renvoi – sont hébergées dans des CFA sans tâches procédurales. Celles qui troublent l'ordre public ou le fonctionnement d'un CFA sont hébergées dans des centres spécifiques. Actuellement, le seul centre de ce type se trouve aux Verrières (NE).

Dans le contexte de la pandémie de coronavirus, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a ouvert des hébergements supplémentaires afin d'augmenter le nombre de places et de satisfaire aux directives de l'OFSP relatives à la protection contre les infections. Actuellement, le SEM administre 22 centres fédéraux au total, répartis dans six régions.

Au total, 21 aumônières et aumôniers de confession réformée travaillent dans toutes les régions d'asile et dans pratiquement tous les centres fédéraux pour requérants d'asile, ainsi que dans les zones de transit des aéroports de Genève et de Zurich. Ces personnes sont organisées en équipes d'aumônerie œcuméniques et en partie interreligieuses. Elles sont à l'écoute des requérantes et requérants d'asile indépendamment de leur origine, de leur sexe ou de leur appartenance religieuse, leur consacrent du temps, et accordent une attention particulière à leurs besoins spirituels. Elles les accompagnent dans leurs questionnements sur la vie et la foi et aident ainsi les requérantes et requérants d'asile vivant des situations extrêmement éprouvantes et pleines d'incertitude à retrouver un peu d'équilibre et confiance. Elles reçoivent des témoignages de reconnaissance et d'estime pour leur service d'aide aux personnes non seulement de la part des requérantes et requérants d'asile eux-mêmes, mais aussi des responsables du SEM, du personnel d'encadrement et de sécurité ainsi que des acteurs de la société civile, à l'extérieur des centres. Les aumônières et aumôniers jouent également un rôle important de jeteuses et jeteurs de ponts, notamment

pour les acteurs hors des centres – qu’il s’agisse des paroisses locales, des bénévoles, de centres de consultation ou de communautés religieuses. L’aumônerie est en fin de compte la seule à même d’accomplir ce travail d’accompagnement et de soutien à l’intérieur et à l’extérieur des centres fédéraux. Le financement partiel de l’aumônerie dans ces centres par des fonds du financement solidaire reste indispensable pour continuer d’assurer cet engagement des Églises évangéliques réformées de Suisse dans la même mesure et avec la même qualité.

La décision du Synode, respectivement de l’AD concernant la planification du financement solidaire a toujours porté sur une période de quatre ans. Elle devra être renouvelée pour la prochaine législature 2023 – 2026. Dans cette optique, un rapport d’évaluation ainsi qu’une proposition relative à la poursuite du financement solidaire de l’aumônerie dans les centres fédéraux pour requérants d’asile pendant la législature 2023 – 2026 seront soumis en juin 2022 au Synode de l’EERS.